

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
DES COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUBERTIN

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU 22 JUILLET 2015**

L'an deux mil quinze et le vingt-deux juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Mme Martine RODRIGUEZ**

**Présents** : **Mmes** BERSANS, BRUN, CLASTRE, HOURS, LACAVE-PISTAA **MM.** BERNADAS, MARSAGUET, TIRET-CANDELE, MICHON, MEGE, PIAT, SANCHEZ, DUPOUY, VALTON.

**Mme Sandrine BERSANS** a été nommée secrétaire.

**1°) Approbation du compte-rendu de la réunion du 4 juin 2015**

Approuvé à l'unanimité des présents

**2°) Tarifs et fonctionnement de la Maison pour Tous**

La Maison pour Tous d'AUBERTIN peut être mise à disposition des associations ou des particuliers pour des manifestations diverses.

Les conditions de location et, en particulier, les horaires de locations sont reconsidérés :

- Une journée de location se terminera à 22 h
- Le forfait « week end » commencera le vendredi à 9 h et se terminera le dimanche à 20 h
- Création d'un forfait de 3 jours de location au même prix que le forfait « week end » de 9 h (j) jusqu'à 20h (j+3)
- Création d'un forfait « journée + soirée » de 9 h à 12 h le lendemain, au prix de 75 € pour les Aubertinois et 250 € pour les gens extérieurs à la commune **pour la salle moyenne** et 125 € pour les Aubertinois et 450 € pour les gens extérieurs à la commune **pour la grande salle**.

Ces conditions s'appliqueront à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2015**. Les conventions en cours demeurent inchangées.

Le Conseil Municipal approuve ces changements à l'unanimité

### 3°) Subventions aux associations

Le Conseil Municipal vote les subventions attribuées aux associations ci-après :

- ADMR LESCAR : 600 €
- Association la bande originale : 200 €
- Association les mimosas : 200 €
- Association pour l'école : 200 €
- Associations vibrations d'aujourd'hui : 400 €
- Comité des fêtes : 500 €
- Coopérative de l'école OCCE : 200 €
- Croix rouge française : 100 €
- Football Club Arbus Artiguelouve Aubertin : 200 €
- La prévention routière : 200 €
- Nousté Bi : 200 €
- Société de chasse d'Aubertin : 200 €

Approuvé à l'unanimité des présents **sauf** Jérôme Sanchez, Président du Comité des Fêtes, qui a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

### 4) Désignation d'un correspondant intempérie - Orange

Afin d'améliorer le délai et la qualité d'interventions à l'occasion d'incidents majeurs, Orange demande aux communes de désigner un « correspondant intempérie ».

Le correspondant aura pour rôle de faciliter et de rendre plus efficace l'intervention d'Orange en cas d'incident majeur, telle qu'une tempête, par exemple.

Ayant une connaissance du terrain, le correspondant permettra aux agents d'Orange d'identifier et de localiser plus rapidement les dégâts occasionnés aux ouvrages.

**M. Georges MEGE, conseiller municipal, est désigné « correspondant intempérie » sur la commune d'AUBERTIN.**

*M. Georges MEGE sera nommé par arrêté du Maire*

### 5) Divers

2015. a) Les fêtes d'AUBERTIN auront lieu du vendredi 28 au dimanche 30 août

volontaire. b) Félicitations à Florent BERNADAS, Adjoint au Maire, qui devient pompier

c) **Voirie :**

Des travaux sont prévus chemin Constantine. Les communes de Saint-Faust, Artiguelouve et Aubertin se partageront les frais de remise en état (devis en cours).

La SARL LAPEDAGNE a été choisie pour effectuer les travaux de goudronnage sur les chemins suivants :

- *Chemin de Toulas*
- *Chemin de Brice*
- *Chemin Arrizet*
- *Chemin de Sedze*

Le montant des travaux s'élève à 17 400 € TTC. Les travaux commenceront en septembre ou octobre 2015.

D'autres travaux de voirie seront effectués par la communauté du Miey-de-Béarn soit :

- *Accotements chemin Larrimou*
- *Busage chemin de la Juscle*
- *Transformateur chemin de la Juscle-chemin Bélandre*

#### **d) Transfert de compétences à la Communauté d'Agglomération de PAU**

Le passage de la Communauté de Communes du Miey-de-Béarn à la Communauté d'Agglomération de PAU, en 2017, ne se fera pas sans changement.

En effet, la Communauté d'Agglomération de PAU n'a pas les mêmes compétences que la Communauté de communes du Miey-de-Béarn. De nombreux points suscitent des interrogations (mesure imposée par la loi ALUR...).

Plus d'informations seront données au fur et à mesure de l'avancée des débats.

e) La commission de sécurité contrôlera la Maison Pour Tous début septembre 2015. Des blocs de sécurité doivent être rajoutés et des travaux de sécurité (rampe...) sont à réaliser.

N'ayant plus à délibérer, la séance est levée à 23 h 10

*Les délibérations du Conseil Municipal le cas échéant et le présent compte-rendu seront affichés en mairie.*